

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur REP</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement). Localisation du poste : Ecole primaire publique La Ponsonne à Manosque
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur REP et REP+ a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP, en lien avec l'IA-IPR référent. Le coordonnateur de réseau est membre du comité de pilotage du réseau.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la formalisation du projet de réseau</li> <li>- Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation.</li> <li>- Etablissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).</li> <li>- Aide à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux, accompagnement des équipes d'école et de collège et organisation de manifestation pour associer les familles à la vie de l'école et du collège.</li> <li>- Aide à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif.</li> <li>- Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul> <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>- Connaissance des conditions d'exercice en Education prioritaire et les orientations nationales et académique en matière d'Education prioritaire.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe</li> <li>- Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement</li> </ul>	

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION ET QUOTITE</b>	La nomination est suivie de la signature d'une lettre de mission entre le directeur académique, les co-pilotes du réseau et le titulaire du poste.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à  par courrier électronique: <a href="mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr">ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr</a>  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.  Saisie du vœu dans l'application MVT1D.  Contact M. Jérôme SIREIX – IEN chargé de la circonscription de Manosque.